



saint

rieix-le-déjalat

entre Millevaches
et Monédières

L'Arédien

Saint Yrieix le Déjalat en 1957



Les élèves de l'école de St-Yrieix en 1970

BULLETIN MUNICIPAL HIVER 2023/2024

SOMMAIRE

Le mot du maire	page	2
Travaux	pages	3 à 6
Vie communale et associative.....	pages	7 à 9
Cérémonies	page	9
École	page	10
Projets.....	pages	11 à 12
Souvenirs d'école.....	page	13
Infos diverses.....	pages	14 à 16
Urbanisme	page	17
Délibérations des conseils municipaux.....	pages	18 à 21
Budget	pages	22 à 23
Vie économique.....	page	24

**MAIRIE : 6 Rue de la Mairie
19300 ST-YRIEIX-LE-DÉJALAT**

Horaires d'ouverture au public :

Lundi : 8h30-12h30

Mardi : 8h30-12h30

Jeudi : 8h30-12h30

Vendredi : 8h30-12h30 et 13h30-17h30

La mairie est fermée le mercredi.

Téléphone : **05 55 93 09 94**

E-mail : **mairiedestyrieixledejalat@wanadoo.fr**

Site internet : **www.saintyrieixledejalat.fr**

Application information et alerte aux habitants : PanneauPocket

**AGENCE POSTALE COMMUNALE : 6 Rue de la Mairie
19300 ST-YRIEIX-LE-DÉJALAT**

Horaires d'ouverture au public :

Du lundi au vendredi de 8h30 à 11h30.

Téléphone : **05 55 29 07 69**

Directeur de la Publication : Romain Chaumeil

Rédacteur en chef : Lise Maison

Rédaction : les membres du conseil municipal et service administratif

Crédits photos : mairie de Saint-Yrieix-le-Déjalat
et photo aérienne Catherine Richard

Mairie : 6 rue de la Mairie - 19300 Saint-Yrieix-le-Déjalat

E-mail : mairiedestyrieixledejalat@wanadoo.fr

Conception graphique et impression : Les Imprimeurs Corrèziens

Numéro ISSN : 2555-6487

Version numérique : 2556-6512

Tirage : 230 exemplaires

Dépôt légal : avril 2024

Population légale INSEE : 337 habitants au 01/01/2024

MOT DU MAIRE

Chères Arédiennes, chers Arédiens,

Nous commençons 2024 et c'est avec un grand plaisir que je vous écris pour vous souhaiter mes meilleurs vœux de bonheur, de santé, de joie et de réussite pour cette nouvelle année ainsi qu'à vos familles.

L'année 2023 s'achève et les travaux annoncés dans notre dernier bulletin ont été menés avec succès :

- le plateau surélevé limité à 30 km/h remplit son rôle et (après mesures sur Conseil Départemental)
- la suppression de la partie béton de la place de la bascule avec l'intégration d'un banc et d'un terrain de pétanque
- l'embellissement de l'Église
- la réfection de la toiture de la cantine
- la réfection de la RD16.

L'embellissement de la commune continue avec d'autres projets et travaux pour 2024 que vous pourrez découvrir dans votre lecture.

Seul le « point propre » reste négatif dans notre commune malgré les rappels à l'ordre de vive voix et sur chaque bulletin municipal... Donc, comme promis, nous verrons en cette année 2024 la pose de caméras de surveillance et une plainte sera déposée systématiquement envers chaque contrevenant. Ces caméras filmeront et enregistreront en continu avec une vision nocturne et une lisibilité complète des personnes et des plaques d'immatriculation. Aux grands maux, les grands remèdes ! cette situation catastrophique du point propre a atteint les limites de tolérance ! D'autres caméras seront également posées dans le bourg en raison de dégradations et d'incivilités qui ont eu lieu cette année.

J'évoquerai pour finir un point extrêmement important :

Les élus sont sollicités (particulièrement sur des points sans intérêts) en permanence. Il est intolérable que l'on se permette d'appeler le Maire ou des élus sans tenir compte de la vie privée. Nous recevons des coups de téléphone ou des administrés qui sonnent à notre porte à minuit ou le week end pour des choses futiles du type : toilettes bouchées ou encore porte qui s'ouvre mal ! Les problèmes de voisinage et les incivilités prennent trop de place dans la vie des élus et ce n'est plus possible.

Je tiens à rappeler ici, que les élus ont également une vie privée, des enfants, un travail, nous ne pouvons pas être disponible 24h sur 24h pour des choses non urgentes.

Je rappelle également que nous ne pouvons pas faire intervenir notre employé communal pour régler des problèmes sur des habitations privées.

Je demanderai donc à tous et à toutes de respecter cette vie privée et de passer par la Mairie pour vos demandes et non plus en direct par nos téléphones portables.

Nous restons disponibles et à votre écoute pour vous recevoir et pour répondre à vos questions tant que cela reste dans la limite du raisonnable.

Bonne lecture à tous pour ce quatrième numéro de l'Arédien !

Bien à vous,
Romain Chaumeil

BOÎTE À LIVRES

Le local abritant la bascule a fait l'objet de travaux d'aménagement afin de la transformer en boîte à livres (bibliothèque participative). L'objectif de cette installation est de rendre la culture plus accessible, d'encourager la lecture, le partage et les liens sociaux.

Le principe est simple, **l'échange** de livres en libre-service pour les habitants et les touristes mais également donner une seconde vie aux livres, quel que soit le genre.

Chacun peut ainsi prendre le livre de son choix et en dépose un autre en échange. Ce concept permet de faire circuler les livres dans le monde et entre les gens.

Merci de prendre soin de cette boîte à livres et des livres qu'elle contient pour le plaisir de tous. Excellentes lectures !



LA PLACE

Comme vous avez pu le constater, la réfection de la route du centre-bourg est désormais terminée.

Nous avons profité de ces travaux pour redonner un coup de jeune aux abords de la place de notre village.

Dans un premier temps, conscients de la dangerosité de ce tronçon de route situé entre 2 virages et de la vitesse excessive de certains automobilistes, le conseil municipal a pris les mesures nécessaires. Nous avons donc fait le choix d'une « zone de rencontre ». Cette section surélevée oblige le ralentissement. Elle donne la priorité aux piétons et facilite l'accès « personnes à mobilité réduite » à l'église. Des barrières de sécurité ont été installées autour du passage piéton et le long de l'église.

Dans un second temps, nous avons fait revégétaliser autour de la bascule, recréer un boulodrome et installer un banc. Il nous tenait à cœur de sauvegarder cet espace bucolique et propice à la convivialité.



TRAVAUX FOYER RURAL

En 2023, afin de limiter les déperditions de chaleur et la consommation de chauffage, nous avons fait réaliser par l'entreprise PIRONTE des travaux de changement des volets, des portes et des fenêtres d'origine (années 1980) du foyer rural pour un montant de 17583,43 € HT (18 799,27 € TTC). Ces travaux ont été subventionnés à hauteur de 40 % par le conseil départemental de la Corrèze, soit 6 000 € pour une base HT prévue de 15 000 €.

De plus, les extérieurs ont été équipés de tables de pique-nique et de bancs, tout comme au camping et à la place de la bascule.

Nous déplorons les dégâts constatés, un des bancs d'une table de pique-nique a été cassé. Une plainte a été déposée auprès de la gendarmerie.

Des jeux ont été commandés et seront installés au printemps prochain pour le plus grand bonheur des petits et grands (cabane, buts de football, panier de basketball, table de ping-pong...).



EMPIERREMENT DU PONT VIOSSANGE / COMMERLY



Une partie du pont de Viossange / Commerly s'étant effondrée, la commune a réalisé son empiérement afin de le renforcer.

NOUVEAUX BANCS À L'ÉGLISE

Cette année, un changement de conséquence a eu lieu dans notre Église !

En effet, les bancs ont été changés, les nouveaux ont été faits par un artisan ébéniste, sur mesure rien que pour l'Église de St Yrieix !

Un coup de jeune et de propre non négligeable, **rendu possible uniquement par la gentillesse et sur proposition de généreux donateurs.**



Nous tenons ici, à leur faire part de nos sincères remerciements au nom de l'ensemble du conseil municipal et de l'ensemble des Arédiens ! Sans vous, les finances de la Mairie n'auraient pas permis cet embellissement et la conservation de notre patrimoine, un grand merci à vous !

REMISE EN ÉTAT DU LAVOIR

Après inspection du lavoir, le verdict était sans appel !

Les racines des plantations sur le côté ont définitivement endommagé l'édifice. Ne souhaitant pas laisser notre patrimoine en état de délabrement, nous avons pu voir qu'il existait des aides pour la rénovation des lavoirs. Nous avons donc décidé de remettre en état celui-ci en essayant de respecter sa construction d'époque !

Cependant, nous avons du mal à trouver des photographies du lavoir tel qu'il se trouvait à l'origine, si toutefois vous avez cela dans vos tiroirs, n'hésitez pas à nous prévenir !



CAMPING



Notre camping, aussi modeste soit-il, ne cesse d'attirer de plus en plus de touristes chaque année. Afin de respecter les contraintes environnementales et sécuritaires, une mise aux normes de toute la partie électrique a été réalisée.

Désormais, c'est en toute sécurité que seront accueillis les campeurs qui pourront désormais bénéficier de prises spécifiques aux camping-cars.

AMÉNAGEMENT NOUVEAU TERRAIN

Suite à une généreuse donation acceptée par le Conseil Municipal, nous avons hérité du terrain se trouvant en face du camping, qui jouxte le garage Braz.

Nous avons pris la décision de procéder à l'abattage des arbres se trouvant dessus en raison de leur dangerosité.

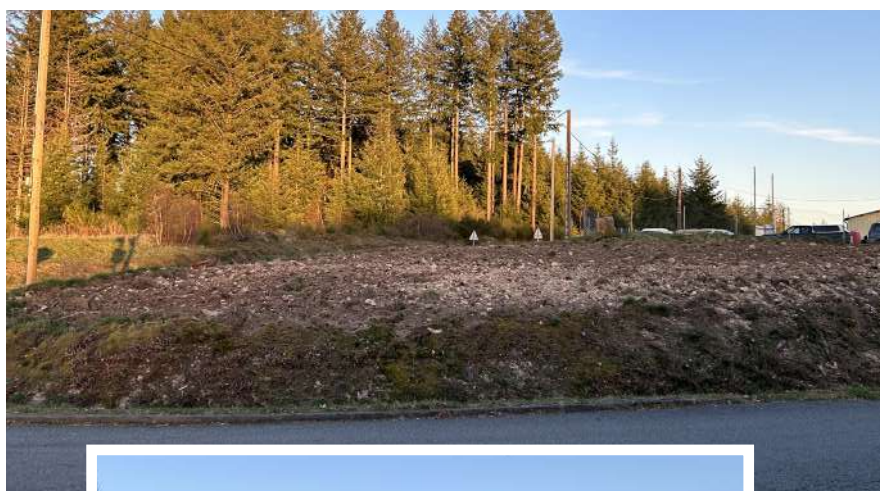
Ne souhaitant pas laisser des andains, nous avons également procédé à l'arrachage des souches afin d'avoir un terrain propre et net à l'entrée du Bourg.

La vente des bois a permis de réaliser ici une opération neutre pour les finances de la Commune.

C'est désormais chose faite et nous sommes en pleine réflexion pour voir ce que nous pourrions faire sur ce terrain : plantations ? arboretum ?

N'hésitez pas à venir vers nous si vous avez des idées pour un éventuel aménagement !

Un grand merci aux anciens propriétaires pour cette donation à la Municipalité !



DÉMONTAGE DES PANNEAUX DU DÉPARTEMENT

Depuis le début du mandat, il a été demandé au Conseil départemental de faire le nécessaire pour que le panneau d'information départemental soit remis en état.

Celui-ci, véritable « verrue » au milieu du bourg devenait, par son état de délabrement, dangereux pour nos administrés... en plus d'avoir des informations totalement obsolètes pour les touristes de passage.

Suite aux refus du Conseil Départemental de remettre en état ce panneau pour le plaisir des touristes et le bonheur des Arédiens, nous avons demandé son enlèvement.

Il nous paraît dommage que sa remise en état n'ait pas abouti... Le tourisme en Corrèze est-il à deux vitesses ? Visiblement l'attrait de notre commune, la sécurité des administrés de St Yrieix et l'embellissement de notre village ne méritaient pas un investissement touristique !



LA FÊTE DU VILLAGE



La commune, en partenariat avec le Comité des Fêtes, a organisé la fête du village le 19 août dernier, au foyer rural. Lors de ce moment de convivialité et d'échanges, petits et grands ont pu s'amuser lors des jeux « Intervillage » et animations préparés par le Comité des Fêtes l'après-midi. Une buvette permettait aux uns et aux autres de se rafraîchir. Puis à 20h, était proposée une soirée dansante avec DJ et un délicieux repas. Merci à tous de votre présence !

VILLE À JOIE

En partenariat avec la Communauté de Communes Ventadour Egletons Monédières, « Ville à joie », dans le cadre de sa tournée itinérante, est venu s'installer le 28 octobre dernier au foyer rural pour proposer des animations et présenter des services au public : démarches administratives en lien avec le logement, le numérique, la santé... associations locales, ferme pédagogique, Communauté de Communes, programmation culturelle et musicale, praticiens de santé, mobilité, test de réalité virtuelle.

Ce rendez-vous avec les producteurs, associations et artisans (avec restauration et buvette) s'est clôturé par un quizz musical en équipes (en famille ou entre amis) avec un lot à remporter.

Les enfants ont pu profiter aussi de jeux et d'activités dédiées.



LOTO DE L'APE

Le dimanche 17 mars l'Association des Parents d'Élèves (APE) organisait un loto au Foyer Rural. Cet après-midi convivial a réuni une centaine de joueurs et parmi eux de nombreux arédiens et arédiennes.

Les bénéfices de ce loto serviront à financer les sorties scolaires des élèves et des équipements pédagogiques.

Grâce à vous, les enfants vont pouvoir visiter, lors d'une journée en Dordogne, l'Aquarium du Bugue et le Village du Bournat !



LE COMITÉ DES FÊTES CHERCHE SON REPRENEUR !

Comme indiqué ci-dessus, le comité des fêtes cherche des bonnes âmes voulant participer activement à la vie associative pour St Yrieix.

Sans comité des fêtes, nous n'aurons plus de moments festifs dans le village, ce serait dommage !

Alors nous vous attendons !

Les personnes intéressées pour reprendre le comité des fêtes peuvent se faire connaître en mairie.



ASSOCIATION «LES MATOUS LIBRES»

1 rue du Pré Malhomme 19300 St-Yrieix-le-Déjalat
(W193004602)

Pour protéger votre chat, pensez à le faire identifier.
(obligation légale en France)

La stérilisation n'est pas obligatoire, mais fortement recommandée. Pourquoi ?

Si votre chat apprécie l'extérieur, (sans qu'il divague), il convient d'éviter qu'il se reproduise afin qu'il n'y ait pas de chatons éparpillés dans la nature ou que les propriétaires de chattes se retrouvent avec une portée non désirée. Aussi STOP à l'IRRESPONSABILITÉ.

La stérilisation est un outil de contrôle des populations félines (taille des groupes de chats, maladies).

N'OUBLIEZ PAS que les chats errants souffrent. (maladies, dénutrition, froid, dangers divers et maltraitements).

Pour info :

Actions menées récemment par notre association :
stérilisations en partenariat avec Fondation BARDOT
(sur autre commune) - nourrissage sur la commune -

A noter :

Adhésion à l'association pour une année = 10 €
Dons libres (non déductibles des impôts)

Les sommes récoltées servent pour les castrations/stérilisations des chats errants et les soins.

AAPPMA "LA TRUITE DES MONÉDIÈRES"

Année particulière :

Pour une fois depuis ces dernières années, l'ouverture et les mois qui ont suivi, ont vu les niveaux de nos cours d'eau bien remplis avec ces précipitations régulières, même si les mois de septembre / octobre nous ramènent vers des situations d'étiage sévère, nous espérons tout de même que quelques pluies avant la fin octobre viennent gonfler les débits actuels et qu'une baisse des températures favorise le déplacement de nos truites sur leurs frayères. Nous effectuons nos traditionnelles créations de frayères artificielles sur le cours d'eau de la Montane.

Cette année nous avons maintenu nos interventions en milieu scolaire sur le territoire accompagné par la gratuité des cartes de - de 12 ans pour les élèves qui l'ont souhaité.

Suite à la pollution d'Août 2018 la société Eyrein Industrie a été condamnée en appel cette année, comme nous nous y attendions elle a déposé un pourvoi en cassation.

L'AAPPMA sur les ondes de Radio Vassivière :

Cette année à l'occasion de l'ouverture de la pêche nous avons eu l'honneur d'avoir eu la visite d'une radio locale, pour un podcast sur une vue de la pêche autrement que par l'image traditionnelle du déversement de truites portion la veille de l'ouverture, en mettant l'action sur la gestion patrimoniale de l'AAPPMA avec des cours d'eau où nos truites sont encore capables d'accomplir leur cycle naturel de reproductions, nous avons une chance inouïe d'avoir encore à protéger une souche de truites 100% sauvages.

Halieutiquement Vôtre.

Marc BOUVARD

Président de la truite des Monédières.



CÉRÉMONIES

Commémoration du 8 mai : Dépôt de gerbes au monument aux morts, lecture de messages, appel des Morts pour la France et moment de recueillement. Autres dépôts de gerbes devant la plaque commémorative d'un ancien hôpital de campagne sur la place, puis au cimetière en hommage à deux combattants de la résistance tués lors des combats d'Egletons.



Commémoration du 105^{ème} anniversaire de l'Armistice du 11 novembre 1918 : Dépôt de gerbes au monument aux morts, lecture de messages, appel des Morts pour la France et moment de recueillement en mémoire du courage et dévouement patriotique des 89 poilus Arédiens morts pour la France.

ÉCOLE MATERNELLE ET PRIMAIRE

La classe unique de Saint-Yrieix-le-Déjalat accueille des enfants de la Toute Petite Section au CE2. Cette année, il y a 7 maternelles (TPS PS MS GS) et 6 cycles 2 (CP CE1 CE2), soit un total de 13 élèves. Depuis 3 ans, les effectifs étaient autour de 20 élèves mais une grosse promotion de CE2 a rejoint la classe de CM1, ce qui a fait baisser les effectifs.

L'équipe de l'école se compose d'un maître, d'une ATSEM et d'une cantinière. Le maître qui a le rôle de direction et d'enseignant s'occupe de la partie pédagogique et administrative de l'école. Morgane, l'ATSEM, s'occupe des maternelles et assiste le maître dans les apprentissages. Enfin, Calou s'occupe de la partie cantine ainsi que de la garderie du matin et du soir avec aussi une mission d'entretien des locaux. L'enseignement est grandement facilité grâce à la volonté de l'équipe municipale de mettre les élèves dans de bonnes dispositions d'apprentissage.

En effet, depuis plus de 3 ans la mairie a fait de nombreux investissements. Elle a acheté un tableau numérique ainsi qu'un ordinateur pour les enseignants. Il y a eu l'achat de mobilier (tables et chaises) ainsi que la réalisation de peinture dans les salles de classe.

De plus, le budget de fonctionnement est très suffisant pour mener à bien les projets pédagogiques. Enfin, la mairie finance aussi le transport lors des séances de piscine ou lors des visites en lien avec les projets de l'école.

Pour cette année scolaire 2023-2024, le maître a mis en place plusieurs projets pédagogiques ainsi qu'une validation pour une future labellisation de l'école.

Le thème central est l'étude des 5 continents sur les 5 périodes. Chaque continent fera l'objet d'une étude sur le plan géographique, anthropologique, culturel, écologique et sociologique. Ce projet se terminera par un spectacle de fin d'année en lien avec ce thème.

L'enseignement se veut proche des élèves avec une écoute du rythme de l'enfant. La manipulation en maternelle a une place centrale et la classe unique permet de développer l'empathie chez les élèves. L'effectif réduit permet aussi de mieux s'occuper des plus grands avec une meilleure acquisition des connaissances. Les familles présentes actuellement, l'équipe pédagogique et la mairie restent persuadées de l'importance de conserver une telle école.

Enfin, il y a aussi cette année une demande de labellisation E3D (Education au développement durable). Cela permettra à l'école d'être reconnue comme menant des missions pour l'éducation au développement durable des enfants. En lien avec ce projet, les élèves étudieront le compostage, le rôle des vers de terre, les économies d'énergie et le tri, le maraîchage et l'écologie. Des sorties seront faites proches de l'école pour mettre les élèves en apprentissage hors de l'école et en plein air.

Toute l'équipe de l'école vous souhaite une belle année 2024.

Nicolas AULLEN, enseignant



ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES DE L'ÉCOLE DE SAINT-YRIEIX-LE-DÉJALAT

Cette année l'A.P.E a pour objectif de financer une sortie, pour l'ensemble des élèves, en Dordogne. Au programme, visite du Parc du Bournat et de l'aquarium du Périgord Noir !

Nous prévoyons plusieurs rendez-vous tout au long de l'année : un loto le 17 mars, une kermesse et la fête de fin d'année avec le spectacle des enfants le 28 juin.

Ces moments conviviaux sont ouverts à tous et nous vous attendons nombreux !

Nous en profitons pour vous remercier, Arédiennes et Arédiens. Chaque année, votre présence à ces événements et votre générosité, permettent aux enfants de vivre des moments inoubliables.

Comme toujours, nous ne cessons de réfléchir à ce que nous pouvons apporter à la commune.

Notre projet de rénovation de la maison Noailles a été définitivement avorté en raison du financement impossible pour notre commune, le projet se voulait d'envergure mais les différentes aides de l'Etat et du Conseil Départemental n'ont pas permis la réalisation de ce projet, nous sommes déçus, mais pas abattus ! D'autres projets vont voir le jour :

- Nous n'excluons pas de faire notre projet d'épicerie, mais sous une autre forme, différents projets sont à l'étude financière
- Nous réfléchissons également à la réhabilitation du site touristique de Lachaud et des étangs
- Nous avons entrepris les démarches pour tenter la rénovation des appartements au-dessus de la mairie
- Nous profiterons des aides pour la rénovation énergétique pour rénover les ouvrants des bâtiments municipaux
- Une étude de gîte est également en cours.

Nos priorités n'ont pas changé, l'embellissement et l'attractivité de St Yrieix pour ses administrés ! Mais cela demande de la rigueur et du temps en raison des contraintes budgétaires que nous nous imposons afin de laisser à nos enfants et nos successeurs une situation budgétaire saine et stable.

VOIRIE

La partie voirie, vous le savez, est une dépense conséquente pour les finances communales. Ces dépenses restent malgré tout obligatoires si l'on ne veut pas voir se délabrer nos 42 km de voies communales.

C'est pourquoi nous allons procéder dès que le temps le permettra à des réfections de voiries par tronçons, car boucher les trous ne suffit plus. Nous aimerions pouvoir faire plus mais les tarifs ont tellement augmenté que nous sommes dans l'obligation de faire les choix qui nous paraissent les plus judicieux.



SAINT YRIEIX SE TOURNE VERS LE FUTUR ET PRÉSERVE LE CIEL ÉTOILÉ

Comme vous le savez, notre commune fait partie intégrante du parc naturel régional de Millevaches en Limousin.

Mais savez-vous aussi que nous vivons dans la 4^{ème} réserve internationale de ciel étoilé de France et que nous avons le 19^{ème} plus beau ciel du monde ?!

C'est pourquoi, dans un souci de préservation de ce ciel mais également dans un souci d'économie, il faut l'admettre, nous avons décidé l'extinction complète de l'éclairage public l'été et de réduire la durée de l'éclairage l'hiver.

Nous avons également décidé de passer l'ensemble de l'éclairage public à LED afin d'optimiser l'éclairage et de réduire les dépenses.

La modernité de cette technologie permettra d'enlever près de 40 luminaires obsolètes sur l'ensemble de notre commune.



LA RICE EN QUESTION



Le Parc naturel régional de Millevaches en Limousin est classé Réserve Internationale de Ciel Étoilé Millevaches depuis 2021.

Il devient ainsi la 4^{ème} réserve de France et la 19^{ème} dans la monde. Il est donc reconnu pour sa qualité de ciel exceptionnel et met en action des programmes pour la préserver : éclairage, biodiversité nocturne, culture, découvertes scientifique, artistique et cinématographique !

Dans le cadre de la RICE Millevaches, Tourisme Haute-Corrèze et le Parc naturel régional de Millevaches en Limousin vous proposent de découvrir sur votre écran ou votre téléphone notre ciel étoilé unique.

Au travers de trois vidéos intitulées L'Âme de la nuit, nous vous invitons à plonger dans la voûte céleste.



Pour visionner ces vidéos,
rendez-vous sur la chaîne youtube
du PNR de Millevaches en Limousin :
<https://www.youtube.com/channel/UCXN-ChoWeyg-GsD5B7MqoVPw>



Les élèves de l'école de St-Yrieix en 1968



Les élèves de l'école de St-Yrieix en 1971



Les élèves de l'école de St-Yrieix en 1970



Les élèves de l'école de St-Yrieix en 1972



Les élèves de l'école de St-Yrieix en 1973

AGENCE POSTALE COMMUNALE DE ST-YRIEIX-LE-DÉJALAT

À St-Yrieix-le-Déjalat, découvrez les services essentiels de La Poste accessibles dans votre mairie !

L'équipe de La Poste Agence Communale vous accueille au sein d'un espace spécialement aménagé. Vous y êtes accompagné(e) pour accomplir vos principales opérations postales. Si vous êtes client La Banque Postale, vous pouvez bénéficier d'un service de dépannage financier. Grâce à un accès libre et gratuit à Internet, vous avez également accès à vos comptes en ligne sur le site La Banque Postale.

Les services postaux accessibles au sein de La Poste Agence Communale de St-Yrieix-le-Déjalat :

Services courrier-colis :

- Retrait et dépôt de colis, de lettres et de recommandés
- Affranchissement de colis et de lettres
- Vente de timbres, d'enveloppes Prêt-à-Poster et d'emballages colis, d'enveloppes de réexpédition et d'emballages Prêt-à-Expédier®

Chronopost

- Services de proximité : réexpédition, garde du courrier, pack déménagement

Services financiers :

- Retrait d'espèces sur un compte de La Banque Postale (compte courant ou livret d'épargne)
- Versement d'espèces pour les professionnels

(Opérations réservées aux clients La Banque Postale ; montant plafonné par période de 7 jours consécutifs)

Autres services :

- Vente de produits La Poste Mobile : cartes SIM, abonnements sans engagement, forfaits + mobile
- Vente de produits et services des partenaires de La Poste.

Agence Postale Communale
6 Rue de la Mairie
19300 ST-YRIEIX-LE-DÉJALAT
Du lundi au Vendredi : de 8h30 à 11h30
Téléphone : 05 55 29 07 69

NOUVEAU Une alternative aux déplacements individuels



Communauté de Communes
Ventadour Egletons Monédières

Vous avez besoin de vous déplacer ?

Vous souhaitez contribuer
à la mobilité de tous ?

La Communauté de Communes Ventadour-Egletons-Monédières a fait appel à Atchoum pour vous proposer une solution de mise en relation simple et économique entre passager et conducteur pour tous vos déplacements sur votre territoire.

La plateforme Atchoum.eu vous propose 2 modes de déplacement :

Le covoiturage

le conducteur propose son ou ses trajets, le passager sélectionne celui qui lui convient lors de sa recherche.

Le déplacement à la demande

Le passager fait une demande de trajet qui est envoyée à tous les conducteurs susceptibles de la réaliser. le conducteur qui accepte la demande va chercher le passager puis le raccompagne à son domicile.

Pour le conducteur

Indemnisation calculée selon le type de trajet et la distance parcourue.

Pour le passager

Paiement en ligne par virement bancaire ou par ticket mobilité à la réservation du trajet.

Comment ça marche ?

0 806 110 444
prix d'un appel local

Avec un N° de téléphone gratuit, pour faire sa demande de déplacement.

atchoum.eu

Et un site internet, pour que les conducteurs déposent leur trajet et les passagers leur demande de déplacement.

VOTRE INTERLOCUTRICE

Virginie COUDERT,
Référente Atchoum pour la Communauté de Communes

CONTACT

05 55 27 47 37
administratif@cc-ventadour.fr

SA MISSION

Renseigner les personnes qui souhaitent utiliser le service ATCHOUM et les orienter vers les référents de proximité dans les communes.

contact@atchoum.eu

atchoum.eu

Une entreprise de l'économie sociale et solidaire

Avec le concours de malakoff humanis

Ne pas jeter sur la voie publique

RCS 831 044 763

ÉTAT CIVIL 2023

Naissances : 3 – Félicitations aux parents !

Baptême civil de Cynaëlle CHARBONNEL CHANUT, fille de Patrice CHANUT et de Tiphaine CHARBONNEL

Mariage de Jules MEIGE et Isaure BONNETAIN, félicitations aux mariés !

Décès : 4 – Sincères condoléances aux familles.

RÉGLEMENTATIONS

Point d'apport volontaire et containers à ordures ménagères :

Les abords du point de collecte du SIRTOM ainsi que ceux des containers à ordures ménagères ne sont pas respectés et deviennent de véritables dépotoirs. Il est rappelé qu'il est totalement **interdit** de déposer ses déchets autour des containers.

Usage du feu :

Nous rappelons que l'usage du feu est strictement interdit aux particuliers (brûlage de tous les déchets, y compris des déchets verts). Aucune dérogation n'est possible, seuls les professionnels peuvent demander une dérogation auprès des services de la DDT (Direction Départementale des Territoires).

Horaires travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteur :

Jours de semaine : 8h30-12h et 14h30-19h30

Samedi : 9h-12h et 15h-19h - Dimanche et jours fériés : 10-12h

(arrêté préfectoral portant réglementation des bruits de voisinage, article 20 relatif aux propriétés privées - Préfecture de la Corrèze - 24/11/1999).

Horaires éclairage public :

Pour un éclairage public nécessaire, suffisant et durable, désormais celui-ci sera interrompu totalement du 1er mai au 15 septembre et de 21h à 7h du 16 septembre au 30 avril.

Recensement citoyen obligatoire / Centre du service national de Limoges :

Depuis le 01/01/1999, tous les jeunes français, garçons et filles doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile. Cette démarche doit s'effectuer le mois du 16^{ème} anniversaire et dans les trois mois suivants. A l'issue de cette démarche, le maire remet une attestation de recensement qui doit être impérativement conservée dans l'attente de la convocation à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC).

Centre du service national et de la jeunesse

88 rue du pont St-Martial - CS 93220 - 87032 Limoges cedex 1

Accueil téléphonique : 09 70 84 51 51

Du lundi au jeudi : 9h00-11h45 / 13h00-16h

Le vendredi : 9h00-11h45 / 13h00-15h30

csnj-limoges.trait.fct@intradef.gouv.fr - <https://www.defense.gouv.fr/jdc>

Possibilité de réaliser la JDC en ligne à partir d'un compte personnel sur le site majdc.fr

LISTES ÉLECTORALES

• Depuis le 11 mars 2019, chaque électeur peut interroger sa situation électorale (ISE) sur le site [service-public.fr](https://www.service-public.fr) en se rendant sur ce lien suivant :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/demarches-et-outils/ISE>, afin de se renseigner sur sa commune d'inscription et sur le bureau dans lequel il est inscrit pour voter.

• Si l'électeur n'est pas retrouvé par cette application, il sera invité à contacter sa commune d'inscription ou à déposer une demande d'inscription sur les listes électorales sur le même site.

• Tout nouvel habitant de la commune doit demander son inscription sur les listes électorales, cela ne se faisant pas de manière automatique.

• Depuis le 1^{er} janvier 2019 et avec l'entrée en vigueur du Répertoire Électoral Unique (géré par l'INSEE), toute personne peut solliciter son inscription sur les listes électorales en mairie toute l'année et, en vue d'un scrutin, jusqu'au 6^{ème} vendredi précédent ce scrutin.

Les prochaines élections européennes auront lieu le 9 juin 2024.

• Lors de votre demande d'inscription en mairie, merci de vous munir d'une pièce d'identité (passeport ou carte nationale d'identité) et d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois (facture de gaz, électricité, téléphone fixe, eau, avis d'imposition ou de non-imposition...).

• Inscription en ligne jusqu'au 1^{er} mai 2024 sur : www.elections.interieur.gouv.fr

en mairie jusqu'au 03 mai 2024 avant 17h30.

• Informations en Mairie au 05 55 93 09 94 et sur <https://www.service-public.fr>.

RECENSEMENT DES PERSONNES ISOLÉES CANICULE / GRAND FROID

La mairie tient un registre recensant les personnes isolées et vulnérables en cas de canicule et grand froid. Renseignements et inscriptions en mairie au 05 55 93 09 94.

ENTRETIEN DES TROTTOIRS... L'AFFAIRE DE TOUS !

L'entretien des trottoirs doit être assuré par chaque riverain (propriétaire ou locataire) le long de son habitation, en toute saison, et ce conformément à l'arrêté municipal du 08/01/2021.

En cas d'accident, votre responsabilité peut être engagée. Les mauvaises herbes qui poussent le long des murs sont également à enlever par les riverains. Il vous est donc demandé de :

- Balayer les feuilles mortes / fleurs et autres détritiques, sans les jeter sur la voie publique et sans obstruer les regards d'eaux pluviales. Ces déchets doivent être ramassés et évacués selon leur nature.
- Désherber / démousser soit par arrachage, binage ou autre moyen à l'exclusion des produits phytopharmaceutiques. Ces déchets végétaux doivent être ramassés et évacués à la déchetterie.
- Déniger en déblayant la neige et assurant le salage ou sablage en cas de verglas.

En cas de non-respect de cette obligation, vous vous exposez à une amende.

COLIS DE NOËL

Cette année encore, la municipalité a organisé un repas de fin d'année le 09 décembre au restaurant communal (ou a offert un colis) destiné aux personnes âgées de 70 ans et plus qui sont inscrites sur la liste électorale de la commune. La distribution des colis aux domiciles s'est effectuée par les membres du conseil municipal courant décembre.

REDEVANCE DES ORDURES MÉNAGÈRES

La redevance des ordures ménagères est une facturation semestrielle qui n'apparaît pas sur votre avis d'imposition. Elle permet de financer le service de collecte des ordures ménagères et assimilés. Toute personne ayant un logement doit se déclarer en Mairie et au service des Ordures Ménagères qu'elle soit propriétaire ou locataire. Chaque modification doit être signalée (arrivée, déménagement, naissance, décès...) soit par :

- Mail à : administratif-om@cc-ventadour.fr
 - Téléphone : 05 55 93 00 93
 - Courrier au siège de la Communauté de Communes Ventadour Egletons Monédières Carrefour de l'Épinette 19550 Lapleau
 - Au service Ordures Ménagères au 93 Rue de la Borie 19300 Egletons.
- Ces démarches sont à respecter afin d'éviter toute erreur de facturation de poursuite du Trésor Public.

POINT PROPRE

Comme chaque année dans le bulletin municipal, nous sommes dans l'obligation de consacrer un article entier sur ce que l'on appelle « Point Propre ».

L'état de celui-ci est déplorable et intolérable malgré l'entretien régulier et le nettoyage par l'employé communal.

Nous rappelons tout de même que ceci n'est pas dans ses attributions ! Imaginez-vous devoir ramasser les ordures et immondices... Il nous semble que cela n'est agréable pour personne mais visiblement, cela n'a pas l'air de gêner certains !

Par conséquent, comme nous l'avions évoqué par le passé, la mise en place de caméras de surveillance automatique jour / nuit a été validée par l'ensemble du conseil municipal.

La pose de ces caméras interviendra début d'automne et offrira une lecture complète des plaques d'immatriculations en continu.

A chaque infraction ou incivilité, une plainte sera déposée en Gendarmerie.





Déchets

Communauté de Communes
Ventadour Egletons Monédières

Pour diminuer vos déchets, laissez-vous séduire par le compostage !

La Communauté de communes Ventadour-Egletons-Monédières vous propose des kits de compostage afin de diminuer le poids de vos ordures ménagères et de valoriser vos déchets biodégradables. Le kit comprend un composteur, un bio-seau et un guide de compostage pour vous aider à vous lancer dans la démarche.



MODÈLE 445L



MODÈLE 620L

Le coût pour l'utilisateur est de 35€ pour un composteur 445 litres et de 41€ pour un composteur 620 litres, grâce à une participation à hauteur de 50% de la Communauté de Communes Ventadour-Egletons-Monédières.

Pour l'obtenir :

- kit à retirer au Service Ordures Ménagères
- kit réservé aux personnes résidant sur le territoire de la Communauté de Communes (fournir la dernière facture de la REOM).
- kit à régler après réception du titre de paiement

Service des ordures ménagères

93 rue de la Borie
Egletons
05.55.93.00.93





FIN DU RAMASSAGE EN PORTE À PORTE POUR LES SACS JAUNES À SAINT-YRIEIX-LE-DÉJALAT



Le changement des consignes de tri de janvier 2023 a généré une augmentation du volume des déchets recyclables, ce qui nécessite une réorganisation de la collecte. Certains circuits de ramassage des sacs jaunes vont être supprimés.

Les +

- > Dépôt 24/24 et 7j/7
- > Pas de stockage des sacs jusqu'au prochain passage
- > Moins de pollution visuelle
- > Bilan carbone plus favorable

DES POINTS DE PROXIMITÉ VONT ÊTRE AMÉNAGÉS AFIN DE VOUS PERMETTRE DE CONTINUER LE TRI ET D'Y DÉPOSER VOS SACS :

- UN POINT TRI A LA ROCHE DES DAMES AU POINT DE PROXIMITÉ ACTUEL
- UN POINT TRI À LA BILOU

Informations complémentaires

Service Ordures Ménagères Communauté de Communes
Ventadour-Egletons-Monédières
93, rue de la Borie
19300 EGLETONS
05 55 93 00 93

Secrétariat de la Mairie de Saint-Yrieix-le-Déjalat
6 Rue de la Mairie
19300 Saint-Yrieix-le-Déjalat
05 55 93 09 94





Mes démarches d'urbanisme en ligne

Connexion Inscription

Accueil

Mon tableau de bord

Mon compte



Bienvenue

Bienvenue sur l'espace téléservices urbanisme de votre collectivité.

Pour suivre vos démarches en cours, créez votre compte personnel ou identifiez-vous depuis la [page de connexion](#).

Code de suivi

Un code de suivi peut être associé à vos demandes, il facilite vos échanges avec les services.

Pour retrouver une demande disposant d'un code de suivi, indiquez ce dernier ci-dessous :

ex. : CNPHNTFB

Valider

Demandes en cours

Connectez-vous pour accéder à toutes vos demandes en cours.

Demandes dématérialisées d'autorisation d'urbanisme

Depuis le 1er janvier 2022 et conformément à l'article 62 de la loi n° 2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (loi ELAN), votre commune met à votre disposition un téléservice gratuit vous permettant de faire et de suivre toutes vos demandes d'autorisation d'urbanisme de manière dématérialisée.

Avant de commencer

Si ce n'est pas déjà fait, connectez-vous ou inscrivez-vous. Un compte personnel est nécessaire pour enregistrer une nouvelle demande, et vous permettra de suivre vos demandes passées.

Un nouveau projet ?

Faites votre choix dans la partie **Nouvelle demande** puis laissez-vous guider dans la saisie des formulaires et la constitution de votre dossier. Une fois déposé, un code de suivi sera attribué à votre dossier pour faciliter les prochaines étapes de son instruction. Vous pourrez le saisir dans l'encart **Code de suivi**.

Une action à mener sur un dossier existant ?

Faites votre choix depuis la section **Actes sur dossier existant**.

Suivi des demandes

- Retrouvez vos demandes en cours dans l'encart **Demandes en cours**.
- Et pour retrouver l'ensemble de vos demandes, en cours et terminées, utilisez l'onglet **Tableau de bord**.



En raison d'une anomalie sur la plateforme de l'État, les dépôts via l'**assistant de demandes d'autorisation d'urbanisme** sur service-public.fr ne peuvent plus être transférés directement aux collectivités.

Le dysfonctionnement est en cours de correction par les services de l'État.

Nouvelle demande

► Certificat d'urbanisme (CU)	🔍
► Déclaration préalable	🔍
► Permis d'aménager	🔍
► Permis de construire	🔍
► Permis de démolir	🔍
► Déclaration d'Intention d'Aliéner (DIA)	🔍

Actes sur dossier existant

► Dépôt de pièces complémentaires ou supplémentaires	🔍
► Transfert de permis	🔍
► Prorogation de permis ou de déclaration préalable	🔍
► Annulation de permis	🔍
► Permis modificatif	🔍
► Déclaration d'ouverture de chantier (DOC)	🔍

ARRONDISSEMENT D'USSEL



CANTON D'EGLETONS

DEPARTEMENT DE LA CORREZE
COMMUNE DE SAINT-YRIEIX-LE-DÉJALAT

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 MARS 2023

Point à l'ordre du jour	Objet de la délibération	Décision : APPROUVÉ / Ajourné
1	Approbation des Comptes de Gestion 2022, budget principal commune, caisse des écoles, eau, assainissement	APPROUVÉ
2	Vote des Comptes Administratifs 2022, budget principal commune, caisse des écoles, eau, assainissement	APPROUVÉ
3	Affectation des résultats 2022, budget principal commune, caisse des écoles, eau, assainissement	APPROUVÉ
4	Taxe Directes Locales 2023	APPROUVÉ
5	Vote des Budgets Primitifs 2023, budget principal commune, caisse des écoles, eau, assainissement	APPROUVÉ
6	Attribution de subventions 2023	APPROUVÉ
7	Contribution aux organismes de regroupement	APPROUVÉ
8	Participation 2023 aux dépenses de la Fédération Départementale d'Electrification et d'Energie de la Corrèze (FDEE19)	APPROUVÉ
9	Redevance pour occupation du domaine public routier due par les opérateurs de communications électroniques (RODP/2023)	APPROUVÉ
10	Office National des Forêts / Mise au gabarit partie piste de la Grosse Roche – Résultat appel d'offres	APPROUVÉ
11	Travaux Eglise – Bancs	Ajourné
12	Rénovations fenêtres et portes foyer rural	Ajourné
13	Installations robinets thermostatiques dans bâtiment mairie école	Ajourné
14	Camping – Travaux de sécurisation et d'électricité	Ajourné
15	Délimitation et Division de propriétés sises aux Chaussades, section ZR	Ajourné
16	Déneigement des voies communales	APPROUVÉ
17	O.N.F - Coupe de bois de Lachaud	APPROUVÉ
18	Réduction durée éclairage public	APPROUVÉ

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU...

28/04/23

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 AVRIL 2023

Point à l'ordre du jour	Objet de la délibération	Décision : APPROUVÉ / Ajourné
1	Installations classées – Enquête publique unique sur projet présenté par la Communauté de Communes Ventadour Egletons Monédières relatif au programme de gestion 2023/2027 des travaux d'entretien au profit du bassin versant du Doustre : Avis à donner au titre des installations, ouvrages, travaux et activités ainsi que sur la déclaration d'intérêt général	APPROUVÉ
2	Adhésion au groupement de commandes transport dont la Communauté de Communes Ventadour Egletons Monédières assure les fonctions de coordonnateur (marché précédent arrivant à terme le 31/08/2023).	APPROUVÉ

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU...

09/06/23

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 JUIN 2023

Point à l'ordre du jour	Objet de la délibération	Décision : APPROUVÉ / Ajourné
1	Redevances pour les services de l'eau et de l'assainissement – Ouverture fermeture de vannes – Année 2024	APPROUVÉ
2	a) Subvention complémentaire 2023 de la Commune pour la Caisse des Ecoles (800 €) ; b) Décision Modificative Caisse des Ecoles : Augmentation de crédits en Recettes 800 € au 74748 et en Dépenses 600 € au 624 et 200 € au 6588 ; c) Décision Modificative budget EAU : Virement de crédits (1300 €) du 2315 au 203.	APPROUVÉ
3	Adoption du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service Public d'eau potable 2022 (RPQS)	APPROUVÉ
4	Adoption du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service Public d'assainissement 2022 (RPQS)	APPROUVÉ
5	Aides aux collectivités – Contractualisation départementale 2023-2025 – Approbation du tableau des aides	APPROUVÉ
6	Tarifs camping	Reporté
7	Délimitation et division de propriétés aux Chaussades	APPROUVÉ
8	Référent déontologue	Reporté
9	Motions – Soutien : a) Soutien motion contre les retraites b) Soutien au Centre Hospitalier d'USSEL	APPROUVÉ

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU...

18/08/23

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 AOÛT 2023

Point à l'ordre du jour	Objet de la délibération	Décision : APPROUVÉ / Ajourné
1	Décision d'aliénation des parties du domaine public en bordure de la Voie Communale n° 3	APPROUVÉ

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU...

25/09/23

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2023

Point à l'ordre du jour	Objet de la délibération	Décision : APPROUVÉ / Ajourné
1	Nouvelle convention fourrière animale SPA	APPROUVÉ
2	Centre de Gestion de la Corrèze : a) Convention d'adhésion à la mission de médiation ; b) Convention d'adhésion au dispositif de signallement	APPROUVÉ
3	Définition des Zones d'Accélération ENR (Energies renouvelables terrestres)	NON APPROUVÉ
4	Vente d'un groupe électrogène	APPROUVÉ
5	Dépistage décennal du radon	APPROUVÉ
6	Désignation d'un référent déontologue pour les élus locaux	APPROUVÉ
7	Expulsion locataire	APPROUVÉ
8	Approbation des statuts et création du Syndicat Mixte Ouvert Corrèze Centre Supervision	APPROUVÉ
9	Nouveau service de mobilité de l'association Atchoum sur le territoire de la communauté de communes Ventadour Egletons Monédières	APPROUVÉ
10	Finances locales : a) Autonomie financière des budgets SPIC eau et assainissement ; b) Décision(s) Modificative(s) ; c) Tarif camping municipal et sécurisation accès ; d) Rescrit (dons)	APPROUVÉ APPROUVÉ Reporté APPROUVÉ
11	Etude financements projets (gîte, multiservices)	Reporté
12	Aides aux communes du département 2023-2025 a) Couverture gîte bâtiment cantine ; b) Foyer rural – rénovation énergétique ; c) Bâtiment mairie école – rénovation énergétique / chauffage, robinets thermostatiques ; d) Jeux pour Aire de jeux	APPROUVÉ
13	Adduction d'eau potable au Buchelon	APPROUVÉ
14	Autorisation raccordement conduite eau pluviale privative ROBERT sur réseau communal au droit du regard existant	APPROUVÉ
15	Terrains à vendre sur Zone Artisanale	Reporté
16	Motion « Agresser un élu, c'est affaiblir la démocratie »	APPROUVÉ

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU...

01/12/23

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} DÉCEMBRE 2023

Point à l'ordre du jour	Objet de la délibération	Décision : <i>APPROUVÉ / Ajourné</i>
1	Vente maison Noailles	APPROUVÉ
2	Régularisation de l'emprise de la voie communale n°3 aux Chaussades	APPROUVÉ
3	Passation contrat d'assurance statutaire du personnel	APPROUVÉ
4	Médecine préventive du travail	APPROUVÉ
5	Prime Pouvoir d'Achat Exceptionnelle	Reporté
6	Décisions Modificatives : a) Subvention complémentaire de 1500 € de la commune pour budget assainissement ; b) Augmentation de crédits sur budget assainissement (1500 €) ; c) Virement de crédits sur budget principal de 700 € du 6288 vers le 66111	APPROUVÉ
7	Délibérations autorisant le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement - du budget principal, - du budget eau et - du budget assainissement (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent)	APPROUVÉ
8	Admissions en non-valeur (Budget principal / 2007- 2016)	APPROUVÉ
9	Déneigement des voies communales / 2024	APPROUVÉ
10	Actualisation des tarifs (salle polyvalente, camping, cantine scolaire, accueil périscolaire)	APPROUVÉ

BUDGET PRÉVISIONNEL

BUDGET 2023 / COMMUNE

DEPENSES			SECTION DE FONCTIONNEMENT		RECETTES	
Chap.	libellé	Vote du CM	Chap.	Libellé	Vote du CM	
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL (denrées, fournitures, entretien réparations, assurances, frais postaux et tél.)	154.101,00	013	ATTENUATION DE CHARGES		0,00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	223.000,00	70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES		31.700,92
014	ATTENUATION DE PRODUITS	7.000,00	73	IMPOTS ET TAXES		154.096,00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE (Indemnités élus, contingents et participations diverses)	53.405,00	74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS		205.135,00
66	CHARGES FINANCIERES (Intérêts des emprunts)	9.000,00	75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE		37.000,00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	0,00	77	PRODUITS EXCEPTIONNELS		0,00
68	DOTATIONS AUX PROVISIONS	3.500,00				
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	196.000,00	002	RESULTAT REPORTE		218.740,08
042	OPERATIONS D'ORDRE (Dotation aux provisions / 6817)	666,00				
	TOTAL	646.672,00		TOTAL		646.672,00

DEPENSES			SECTION D'INVESTISSEMENT		RECETTES	
Chap.	libellé	Vote du CM	Chap.	Libellé	Vote du CM	
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (Etudes)	1.000,00	10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES		107434,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1.000,00	13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT (Restes à réaliser : DETR VC4 Lanour. Autres : travaux de voirie, marquages, travaux foyer rural, thermostatiques chauffage mairie école, mise au gabarit RF Grosse Roche, plan relance forêt)		145.791,00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS (Restes à réaliser : plan relance forêt, toiture cantine. Autres : voirie bourg, marquages, travaux église, foyer rural, sécurisation camping, thermostatiques chauffage mairie école, mise au gabarit RF Grosse Roche, passage busé entre les Bois)	327.906,96	16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES		0,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (capital des emprunts)	39.000,00	021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		196.000,00
			024	PRODUIT DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS		0,00
001	RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	80.984,04	040	OPERATIONS D'ORDRE (Amortissement des immob, subv)		666,00
	TOTAL	449.891,00		TOTAL		449.891,00

BUDGET 2023 / EAU

DEPENSES			SECTION DE FONCTIONNEMENT		RECETTES	
Chap.	libellé	Vote du CM	Chap.	Libellé	Vote du CM	
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL (Electricité, entretien réparations, compteurs, analyses, Adour Garonne)	18.000,00	70	VENTE DE PRODUITS FABRIQUES (Eau, recouvrement taxes Adour Garonne à reverser)		45.050
012	REMBOURSEMENT FRAIS PERSONNEL EXTERIEUR AU SERVICE	5.000,00	75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE (FCTVA)		342,36
014	REVERSEMENTS TAXES A L'AGENCE EAU ADOUR GARONNE	7.000,00				
65	Créances admises en non-valeur	500,00	77	PRODUITS EXCEPTIONNELS		0,00
66	INTERETS DES EMPRUNTS et Intérêts Courus Non Echus	1.100,00				
022	DEPENSE IMPREVUES	1766,76				
023	Virement à la section d'investissement	0,00	042	OPERATION D'ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS		14.219,41
042	DOTATION AUX AMORTISSEMENTS	34.745,24				
6817	Provisions pour dépréciations de créances	2000,00	002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE		10.500,23
	TOTAL	70.112,00		TOTAL		70.112,00

DEPENSES			SECTION D'INVESTISSEMENT		RECETTES	
Chap.	libellé	Vote du CM	Chap.	Libellé	Vote du CM	
040	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT	14.219,41	10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES (fctva)	1.358,62	
16	REMBOURSEMENT CAPITAL EMPRUNTS	9.499,59	13	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT (RAR 2022) (AEP Bourg-Bilou)	32.000,00	
203	IMMOBILISATION INCORPORELLES (RAR 2022)	644,00	16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	0,00	
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	0,00	021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	
23	IMMOBILISATIONS EN COURS (dont RAR 49.900€) ; (renouvellement réseau AEP Bourg - La Bilou)	80.046,00	040	OPERATIONS D'ORDRE - TRANSFERT ENTRE SECTIONS	34.745,24	
			001	RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	36.305,14	
	TOTAL	104.409,00		TOTAL	104.409,00	

BUDGET 2023 / ASSAINISSEMENT

DEPENSES			SECTIONS DE FONCTIONNEMENT		RECETTES	
Chap.	libellé	Vote du CM	Chap.	Libellé	Vote du CM	
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL (Electricité, entretien réparations, Spanc, taxes Adour Garonne)	1.633,02	70	VENTE DE PRODUITS FABRIQUES (Redevances assainissement, recouvrement taxes Adour Garonne à reverser)	16.650,00	
012	REMBOURSEMENT FRAIS PERSONNEL EXTERIEUR AU SERVICE	1.700,00	75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE (FCTVA)	133,00	
014	REVERSEMENT TAXE ADOUR GARONNE	2.000,00	77	PRODUITS EXCEPTIONNELS (subvention de la commune)	1.994,45	
65	Créances admises en non-valeur	0,00				
66	INTERETS DES EMPRUNTS et Intérêts Courus Non Echus (4000+1000)	5.000,00	042	OPERATIONS D'ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTION	10.250,37	
042	DOTATION AUX AMORTISSEMENTS	20.022,98	002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	1.928,18	
6817	Provisions pour dépréciations de créances	600,00				
	TOTAL	30.956,00		TOTAL	30.956,00	

DEPENSES			SECTIONS D'INVESTISSEMENT		RECETTES	
Chap.	libellé	Vote du CM	Chap.	Libellé	Vote du CM	
13	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT	10.250,37	10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES (fctva)	278,90	
16	REMBOURSEMENT CAPITAL DES EMPRUNTS	18.500,00	13	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT	0,00	
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1.000,00				
23	IMMOBILISATIONS EN COURS (dont RAR assainissement rue de Lanour 35.400€)	48.408,63				
			16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	0,00	
			040	OPERATIONS D'ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	20.022,98	
			001	RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	57.857,12	
	TOTAL	78.159,00		TOTAL	78.159,00	

VIE ÉCONOMIQUE



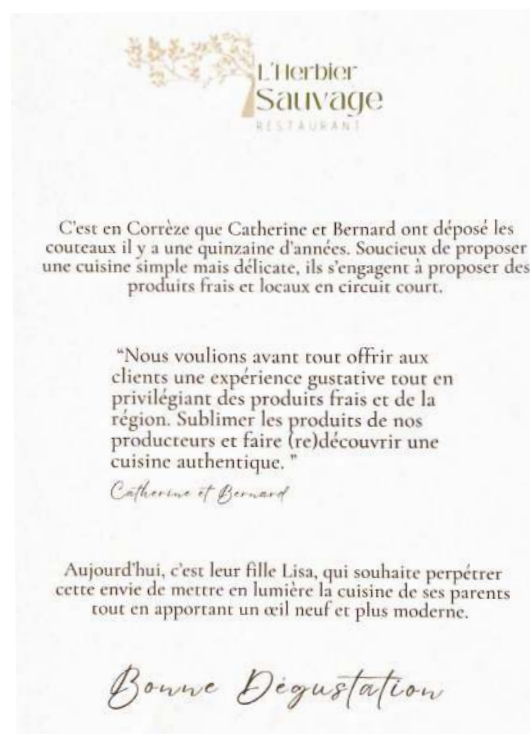
9 rue du Lavoir 19300 Saint Yrieix le Déjalat
07.86.39.27.69
paul.gir@orange.fr
SIRET : 91191109700010



Barreteau David
Entretien parcs et jardins

Roche les Dames
19300 Saint Yrieix le Déjalat
Tél. 06 31 57 93 85

SIRET : 499 854 032 00012



ATELIER CHEZ DOMINIQUE

Je fais des retouches comme remplacement de fermeture éclair, rétrécir ou élargir des vêtements, ourlets, réparation de vêtements... Du repassage mais aussi des créations comme des bracelets en perles semi-précieuses, des sacs à main ou des vêtements sur mesure.

Chez Dominique
Atelier de Retouches, de Repassages et de
Création d'accessoires

1 Rue du Pré Malhomme
19300 Saint-Yrieix-Le-Déjalat

0647134075

nr siret: 84509649400016

